

COMMUNE DE LANDES

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 23 septembre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Landes, s'est réuni dans la Salle Socio-Educative de Landes, sous la présidence de Monsieur Michel PELLETIER, Maire.

Présents : Mr PELLETIER, Maire, Mme CAIVEAU, Adjointe, Mrs BAUDOIN, GIRAUD, Adjointes, Mmes BALLANGER, HERVÉ, LINKA, WITCZAK, et Mrs LAURENT, MORAND, ROCHÉ et VINET, Conseillers municipaux.

Absente excusée : Mme GIRAUD (pouvoir à Mr PELLETIER)

Absents : Mme MITU et Mr VIDAL

Secrétaire de séance : Mme HERVÉ

Date de convocation : 11 septembre 2020

Lecture du compte-rendu de la réunion du 10 juillet 2020, lequel est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

1°) Etude du courrier en date du 7 septembre 2020 de Mme Jones et Mr L'Estrange, demeurant 24 rue du Stade :

Ils font part de leur inquiétude quant à l'installation prochaine d'ombrières sur le terrain communal mitoyen de leur propriété et proposent 2 options de plantation de haies permettant de cacher la vue depuis leur jardin.

Leur demande est prise en compte et il a été décidé de réétudier cette dernière à l'issue de la construction du projet qui doit s'effectuer au cours du dernier trimestre de l'année, les bâtiments de France n'ayant pas émis d'avis défavorable.

2°) CDC des Vals de Saintonge : Désignation du représentant et du titulaire suppléant à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT)

Cette commission est composée de 110 membres ; le représentant de la commune de Landes sera Mr Michel Pelletier, ayant pour suppléant M Jean-Paul Baudouin.

3°) Centre de Gestion de la Fonction Publique : Adhésion au service chômage

La commune va faire appel au Centre afin de calculer les indemnités de licenciement à verser à Mr Francis Bernard, employé communal depuis 2003 et en arrêt maladie depuis bientôt 3 ans.

La commune emploie 3 agents au service technique : Mr Francis Bernard (prochainement rayé des cadres), Mr Patrice Tydtgat, titulaire et Mr Sébastien François, en emploi temporaire depuis le mois d'août.

4°) Effacement réseaux rue de Villeneuve : Décompte définitif GC Télécom

Les travaux sont terminés ; l'ensemble des anciens poteaux ont été retirés, reste à prévoir 2 autres poteaux sur le parking de l'école et reconsidérer l'éclairage de la fontaine, ainsi que l'installation de projecteurs pour l'abri bus.

Accord pour le décompte définitif établi par le SDEER pour la partie des travaux de GC télécom concernant Orange.

5°) Logements SEMIS : Bilans 2019 :

La commune possède 12 logements sociaux dont 10 par l'intermédiaire de la SEMIS, l'ensemble de ces logements sont occupés, à l'exclusion d'un seul inoccupé suite au décès du locataire.

Il a été émis un avis favorable pour les comptes 2019.

6°) Eau 17 : Rapports 2019 :

Le nouveau Président en est Mr Michel Doublet. Le Conseil Municipal valide les rapports 2019 établis par Eau 17. Par ailleurs, les analyses de la qualité de l'eau potable envoyées par l'ARS, sont affichées en mairie, environ tous les 15 jours.

7°) Avis sur le projet d'arrêt du PLU Essouvert :

Aucune observation n'a été émise sur ce projet, la commune de Landes donne un avis favorable sur ce PLU.

8°) Boulangerie/Epicerie : Devis pour nettoyage des façades :

Il a été fait appel à 2 entreprises : MF Construction qui a présenté un devis de nettoyage des façades de 1.647,52 € HT pour la boulangerie, de 646 € HT pour l'épicerie et de 462 € HT pour la Salle du Puits et S&P avec un devis pour le nettoyage des façades de 1.799 € HT pour la boulangerie, de 636 € HT pour l'épicerie et de 647 € HT pour la Salle du Puits.

Par ailleurs, S&P propose un devis de peinture pour les volets de la Boulangerie de l'ordre de 1 900 € HT.

Il a été décidé que chacune des entreprises effectuera une partie des travaux.

MF Construction réalisera le nettoyage façades et couverture pour les trois bâtiments pour un montant HT de 2 754,84 €:

S&P réalisera la peinture des volets de la boulangerie pour un montant HT de 1 900 €.

Des décisions modificatives seront prises au niveau des budgets annexes notamment afin de tenir compte de ces travaux.

9°) Demande pour place PMR -Parking de l'Ecole :

Un élève de l'Ecole étant déficient visuel, il a été sollicité la matérialisation d'une place PMR sur le parking de l'établissement ainsi que l'achat du panneau signalétique.

10°) Préparation du Bulletin municipal :